

Prévoyance Professionnelle

# Sécurisez votre activité et vos proches en cas d'aléas de la vie.

Avec **APRIL Prévoyance Pro Premium**,  
vous assurez la pérennité de votre activité  
et la protection de vos proches.

CONTRAT  
ÉLIGIBLE  
MADELIN

Rendez-vous  
sur **pro.april.fr**

 **april**  
L'ASSURANCE EN PLUS FACILE

# Une couverture prévoyance est indispensable en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès

Une maladie, un accident, une hospitalisation... Comment maintenir vos revenus et protéger votre famille si un événement grave survient ?  
En tant que TNS, votre régime obligatoire ne suffira pas pour une couverture complète !

APRIL vous propose une solution de prévoyance pour compenser la perte de vos revenus en cas de coup de dur et ainsi :



**Maintenir votre niveau de revenus si vous êtes dans l'impossibilité de travailler**

## Dans quels cas ?

- Arrêt de travail temporaire
  - Invalidité permanente liée à une maladie, une hospitalisation ou un accident survenu dans le cadre privé ou professionnel.
- ✓ Versement d'indemnités journalières ou d'une rente mensuelle



**Protéger l'avenir de votre famille**

## Dans quels cas ?

- Incapacité totale et irréversible d'exercer toute activité génératrice de revenus : la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)
  - Décès
- ✓ Versement d'un capital au bénéficiaire désigné (inclus)
- ✓ Versement d'une rente à votre conjoint (option)
- ✓ Versement d'une rente à vos enfants (option)

## Avec APRIL Prévoyance Pro Premium, bénéficiez de :

### GARANTIES TRÈS PROTECTRICES

#### Vous êtes couvert en cas de :

- séjours professionnels **à l'étranger**<sup>(1)</sup> ;
- pratique de **sports amateurs** ;
- affections liées au **dos** ;
- **temps partiel thérapeutique** ;
- affections **psychiatriques** (option) ;
- invalidité : nous tenons compte **uniquement des conséquences de l'invalidité sur votre activité**<sup>(2)</sup> afin de mieux vous indemniser le cas échéant (option).

### INDEMNISATION FORFAITAIRE

En cas d'arrêt de travail ou d'invalidité, vous percevrez une **prestation versée forfaitairement**<sup>(3)</sup>, **jusqu'à 1100€ par jour**.

Lors de votre adhésion, **vous avez le choix** de percevoir ces prestations :

- sous déduction de votre Régime Obligatoire
- en complément de votre Régime Obligatoire

### TARIFS AVANTAGEUX

Vous réaliserez des économies si vous :

- **adhérez le plus tôt possible** : plus vous souscrivez jeune, plus votre tarif sera compétitif.
- **créez ou reprenez une entreprise** : profitez d'un tarif privilégié pendant les 3 premières années de votre activité ou de votre reprise (-15% la première année, -10% la deuxième année et -5% la troisième année sur la cotisation annuelle).
- **employez 5 salariés ou plus** : bénéficiez d'une réduction spécifique.

### DÉDUCTIBILITÉ MADELIN

**Vous pouvez déduire vos cotisations de vos impôts grâce à la loi Madelin**, dans la limite des plafonds et conditions fixés par la réglementation.

(1) Hors séjours ou déplacements professionnels à l'étranger, dans les pays ou zones qui, au moment du départ, sont « formellement déconseillés » ou « déconseillés » par le Ministère des affaires étrangères, quand bien même vous avez une raison impérative professionnelle de vous y rendre.

(2) Hors métiers du BTP / gros œuvre, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes.

(3) Vérification des revenus uniquement en cas de sinistre durant les 2 premières années d'adhésion si les indemnités journalières dépassent 120 € ou dans tous les cas si les indemnités journalières dépassent 400 €.

# Un contrat de prévoyance modulable et adapté à vos besoins

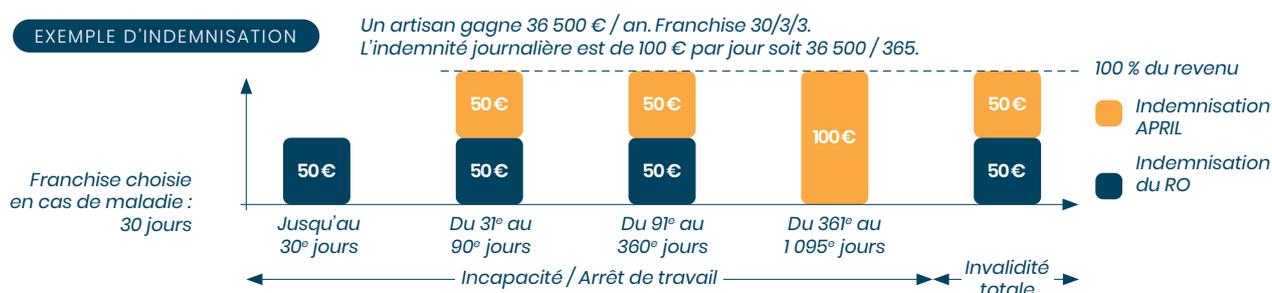
## En cas d'arrêt de travail

Une maladie, un accident ou une blessure vous oblige à suspendre momentanément votre activité professionnelle. Dans ce cas, vous n'êtes plus assuré(e) de percevoir un revenu suffisant pour subvenir à vos besoins quotidiens. Avec APRIL, vous percevez des indemnités journalières qui vous permettent de maintenir votre niveau de revenus.

1. Choisissez **le montant que vous souhaitez couvrir** et le mode d'indemnisation qui correspond le mieux à vos besoins.

À la souscription, vous avez le choix entre un versement forfaitaire :

- sous déduction du Régime Obligatoire (RO) : au moment du sinistre, les prestations de votre RO seront déduites du montant souscrit.
- en complément du Régime Obligatoire (RO) : les prestations versées correspondront aux montants souscrits. Elles interviennent en complément de votre RO.

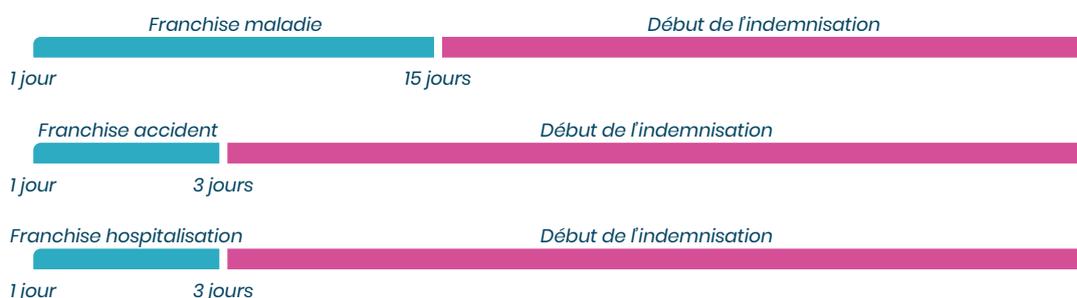


Les garanties doivent être déterminées en fonction du revenu professionnel déclaré à l'administration fiscale tiré de l'activité professionnelle déclarée ou des revenus prévisionnels établis par un compte de résultat prévisionnel pour les créateurs ou ceux votés par l'Assemblée Générale ou les associés pour les repreneurs.

2. Choisissez **la durée de votre franchise en cas de maladie, accident et hospitalisation** parmi 10 choix :

7/3/0 • 7/3/3 • 15/3/0 • 15/3/3 • 30/3/0 • 30/3/3 • 30/30/30 • 60/60/60 • 90/90/90 • 365/365/365

**EXEMPLE** 15/3/3 - Maladie/Accident/Hospitalisation



## En cas d'invalidité

En cas d'invalidité permanente, qu'elle soit partielle ou totale, APRIL vous verse une rente jusqu'à votre départ en retraite (et au plus tard jusqu'à vos 67 ans inclus).

### EXCLUSIVITÉ APRIL

Toujours dans une logique de personnalisation, lors de la souscription à notre contrat, **4 critères** s'offrent à vous **pour définir une rente au plus proche de vos besoins** :

- versement d'une **rente dès 33 %** d'invalidité
- versement d'une **rente dès 15 %** d'invalidité



- application d'un **barème croisé**, qui tient compte des conséquences de l'invalidité fonctionnelle + professionnelle
- application d'un **taux professionnel**, qui tient compte uniquement des conséquences de l'invalidité professionnelle.

Professions éligibles selon la combinaison :

	Barème croisé	Option Taux Professionnel
Option 15 %	Toutes professions hors BTP/Gros oeuvre, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes	Toutes professions hors BTP/Gros oeuvre, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes
33 %	Toutes professions	Toutes professions hors BTP/Gros oeuvre, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes

## En cas d'arrêt de travail et d'invalidité



### Confort psy (option)

APRIL prend en charge les affections psychiatriques (y compris le burn-out) sans condition d'hospitalisation.



### Exonération des cotisations (option)

Vous êtes exonéré des cotisations liées à vos garanties Incapacité Temporaire Totale, Invalidité Permanente Totale et Confort psy, si vous êtes indemnisé par APRIL au titre de ces garanties.

## En cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA)

Pour protéger votre famille, avec l'offre APRIL Prévoyance Pro Premium, vous êtes obligatoirement couvert en cas de Décès ou de PTIA.

### DÉCÈS / PTIA

- ✓ Versement d'un capital ou d'une rente viagère en cas de décès, jusqu'à 1,6 M€.

### DOUBLE EFFET

- ✓ Doublement du montant capital Décès / PTIA :
  - si votre conjoint décède simultanément ou
  - si votre conjoint décède dans les 2 ans suivant votre décès ou la reconnaissance de votre PTIA

## Les + APRIL :

- Option Décès / PTIA accidentel : le capital garanti est doublé en cas de décès ou de PTIA consécutif à un accident.
- Option Rente éducation : versement d'une rente à vos enfants à charge en fonction de leur âge et correspondant :
  - au montant souscrit jusqu'à leurs 11 ans
  - au montant souscrit majoré de 50 % de leurs 12 à 17 ans
  - au montant souscrit majoré de 100 % de leurs 18 à 28 ans en cas de poursuite d'études
- Option Rente viagère de conjoint : versement d'une rente à votre conjoint marié ou pacsé



# Vous êtes auto-entrepreneur ou TNS avec des revenus inférieurs à 25 000 € par an ?

APRIL innove et propose une solution simple et accessible pour les indépendants et auto-entrepreneurs disposant de revenus ne leur permettant pas toujours de se couvrir en cas de coup dur.

La **Solution Essentielle** est unique et spécialement conçue pour apporter un premier niveau de protection abordable : une couverture intelligente qu'il sera facile de faire évoluer dans le temps si vos besoins évoluent (croissance de votre activité par exemple).

## CE QUE CETTE PROTECTION VOUS APPORTE :

- **Une protection accessible** : des garanties essentielles pour sécuriser vos revenus dès les premiers imprévus ou protéger vos proches en cas de décès, sans alourdir votre budget.
- **Un tarif attractif** : en moyenne 20 % moins cher qu'une couverture classique.
- **Une formule simple et transparente** : pas de surprise, des garanties claires à l'adhésion et la possibilité de faire évoluer votre contrat sans en changer quand votre activité se développe.

## DÉTAIL DES GARANTIES INCLUSES :

- **Garantie Décès/PTIA** : versement au(x) bénéficiaire(s) d'un capital équivalent à 2 fois votre revenu déclaré (revenus professionnels + dividendes).
- **Indemnités journalières (ITT)** : versées jusqu'à 365 jours maximum en cas d'arrêt de travail, avec une franchise 30 jours accident / 3 jours hospitalisation / 3 jours maladie.
- **Invalidité (IPT)** : rente versée à partir de 66 % d'invalidité permanente (barème croisé).
- **Options disponibles** : Confort psy et Exonération des cotisations en cas d'arrêt de travail prolongé.

## POURQUOI CHOISIR CES GARANTIES AJUSTÉES ?

- Sécurité immédiate pour vous et votre famille en cas de décès, d'incapacité ou d'invalidité.
- Flexibilité pour accompagner votre croissance professionnelle.
- Simplicité de gestion avec un contrat sans surprise.
- Réduction viagère de -10 % si combinée avec une couverture santé.

Protégez-vous **dès maintenant** avec la **Solution Essentielle**.



# Une adhésion simple et rapide

## Les **+** APRIL :



**Un parcours d'adhésion 100% digital facile et intuitif** disponible à tout moment depuis chez vous.



**Un questionnaire médical en ligne** sur un espace sécurisé.



Une décision affichée dans 100 % des cas.



**Un conseiller par téléphone**, si besoin, pour vous accompagner et vous conseiller.

## Des avantages inclus dans votre contrat

NOUVEAU

**livi**

**GAGNEZ DU TEMPS AVEC LA TÉLÉCONSULTATION INCLUE AU CONTRAT**

Obtenez un rendez-vous en visioconférence avec un médecin généraliste ou un spécialiste pour vous ou votre entourage. Un service accessible 7J/7, de 6h à 0h, depuis votre Espace Assuré.

### ● Un espace en ligne pour gérer votre contrat



Accessible sur ordinateur, tablette et mobile.

- Déclarez votre sinistre en ligne et en cas d'hospitalisation ou d'arrêt de travail : votre demande est étudiée en 24h.
- Accédez au détail de votre contrat et à tous vos documents (certificat d'adhésion, appel de cotisation, cotisations générales...) 24h/24 et 7j/7.
- Actualisez vos informations personnelles : RIB, adresse, téléphone, e-mail.

Plus d'informations sur

<https://monespace.april.fr>



## N°1 des espaces assurés Prévoyance TNS\*

- **Accessibilité FACIL'iti** : l'affichage s'adapte en fonction des besoins de confort visuel, moteur ou cognitif de l'utilisateur
- **Page d'accueil simplifiée** : accès directs aux principales fonctionnalités (déclaration d'arrêt de travail, modification des informations personnelles ou bancaires...)

- **Accès complet aux données contractuelles** : statut, garanties, date d'effet, cotisation...
- **Déclaration de sinistre en ligne** : arrêt de travail, hospitalisation, invalidité, dépendance, chômage
- **Services et avantages complémentaires** : réductions partenaires, Association des Assurés APRIL...

\* Source : Étude comparative Profideo réalisée entre août et octobre 2022 sur les espaces de gestion des principaux acteurs de la prévoyance professionnelle en France.

### ● Des réductions partenaires <sup>(1)</sup>

En tant que client APRIL, vous bénéficiez de réductions exclusives auprès de nombreuses enseignes.

#### SANTÉ & BIEN-ÊTRE

**Des avantages pour votre santé et des moments de bien-être grâce à nos partenaires.**

Garmin, Weight Watchers, Edell Nutrition, Thalazur, Nutrisens, Nutrisens Sport, l'Orange bleue

#### LOISIRS

**Des réductions sur des activités variées, à partager en famille ou entre amis.**

Wonderbox, Réduc CE, Intersport Montagne, Coffret Cadeau Magazines, Smartbox, Dakotabox, Skipower, Plusdemags.com, Ciné chèque

#### VIE QUOTIDIENNE

**Des tarifs privilégiés auprès de prestataires de services ou d'enseignes généralistes.**

O2, BUT, les Gentlemen du déménagement, Recettes & Cabas, Ultra Premium Direct, Complétude, Rent & Drop, Retraite Plus

#### VACANCES

**Des avantages tarifaires pour vos séjours à la mer, à la montagne, à la campagne, en ville, en France ou à l'étranger.**

Odalys Vacances, Odalys Plein Air, Belambra, Pierre & Vacances, VVF Villages, Center Parcs, Vacances bleues, FRAM, Promovacances, la France du Nord au Sud, Villages Nature Paris, Maeva, Adagio, Pierre & Vacances Premium

(1) Les réductions auprès de nos partenaires sont valables uniquement en France Métropolitaine (hors Caraïbes, Réunion et Mayotte).

# Complétez votre couverture pour vous et vos salariés

**2 contrats**

= des économies !

**-10%**  
VIAGERS\*

En souscrivant un contrat de prévoyance professionnelle et un contrat santé collective ou santé professionnelle, bénéficiez de nombreux avantages.

## POUR VOUS

### FRAIS GÉNÉRAUX PERMANENTS

Couvrez vos frais fixes professionnels (loyer, dépenses d'eau, salaires des employés, frais de remplacement...) en cas d'arrêt de travail.

### HOMME CLÉ ET ASSOCIÉS

Préservez la pérennité de l'entreprise en cas de perte de l'homme clé ou d'un associé.

### GARANTIE CHÔMAGE

Assurez vos revenus en cas de perte d'emploi.

CONTRAT  
ÉLIGIBLE  
LOI MADELIN

### SANTÉ PROFESSIONNELLE

Couvrez vos frais de santé avec les contrats Santé Pro APRIL et Santé Pro Solution.

CONTRAT  
ÉLIGIBLE  
LOI MADELIN

## POUR VOS SALARIÉS

### SANTÉ COLLECTIVE

Respectez vos obligations de mise en place d'un contrat de complémentaire santé pour tous vos salariés.

### PRÉVOYANCE COLLECTIVE

Protégez vos salariés avec un contrat de prévoyance adapté à leurs besoins et leur situation familiale.

\* Sous conditions : pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre conseiller.



# Une gestion de qualité avec APRIL

Depuis sa création, APRIL change l'image de l'assurance, en offrant à ses clients et partenaires une très grande qualité de service, par une relation simple et conviviale et par une gestion de qualité.



## OBJECTIFS QUALITÉ

- Des conseillers disponibles
- Délai de gestion réactif
- Fiabilité de gestion
- Fiabilité des réponses apportées



# 93%<sup>(1)</sup>

de nos clients se déclarent satisfaits d'APRIL Santé Prévoyance.

(1) Baromètre annuel de satisfaction réalisé par l'Institut MOAI auprès de 1580 clients, par téléphone, du 12 septembre au 6 novembre 2024.



### DES GESTIONNAIRES DISPONIBLES

Lors de votre adhésion et si vous remplissez les conditions d'éligibilité, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé dans le recueil de votre état de santé, avec la Télésélection médicale

●  
APRIL vous répond  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 18h00



### UN TRAITEMENT EFFICACE DE VOS DEMANDES

Gagnez du temps avec  
l'adhésion 100% en ligne



### UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

La Fondation APRIL s'engage tous les jours pour une « santé autrement » à travers ses actions et ses publications



# Comment déposer une réclamation ?

## 1 Adressez-vous à notre Service Réclamations :



Soit avec le formulaire réclamation  
sur l'Espace Assuré  
<https://monespace.april.fr>



Soit par e-mail :  
[reclamations@april.com](mailto:reclamations@april.com)



Soit par courrier:  
**APRIL Santé Prévoyance**  
12 rue Juliette Récamier  
CS15555  
69452 LYON Cedex 06

Une réponse vous sera apportée dans un délai de 10 jours ouvrables, et dans un délai de traitement maximal qui ne pourra excéder 2 mois.

## 2 Si le désaccord persiste, vous pouvez saisir le Médiateur compétent :

Toute demande de médiation doit être précédée d'une réclamation écrite. Si la réponse apportée à votre réclamation ne convient pas ou en l'absence de réponse dans les 2 mois suivant l'envoi de la première réclamation, vous pourrez alors saisir le Médiateur dans les conditions décrites ci-après.

### Conditions de saisine de la Médiation de l'Assurance :

- Vous pouvez saisir la Médiation de l'Assurance dans un délai maximum d'1 an suivant la date de votre réclamation
- Aucune action judiciaire ne doit avoir été engagée.



Soit par courrier:  
**La Médiation de l'Assurance**  
TSA 50110  
75441 Paris Cedex 09



Soit avec le formulaire de saisine sur le site de la  
Médiation de l'Assurance :  
<http://www.mediation-assurance.org/>  
Rubrique : **Je saisis le Médiateur**

### Bon à savoir

- Cette démarche ne vous empêche pas d'engager ultérieurement d'autres procédures de recours.
- Le Médiateur exerce sa mission gratuitement et en toute indépendance.
- Vous pouvez vous adresser à notre Service Réclamations pour obtenir de l'aide pour la constitution de votre dossier.

# À propos du groupe APRIL

APRIL est le leader du courtage grossiste en France avec un réseau de 27 000 courtiers partenaires dans le monde.

Les 3 000 collaborateurs d'APRIL ont l'ambition de proposer à leurs clients et partenaires – particuliers, professionnels et entreprises – une expérience remarquable alliant le meilleur des relations humaines et de la technologie, en santé et prévoyance des particuliers, professionnels et TPE, en assurance des emprunteurs, en santé internationale, en dommages de niches et en gestion de patrimoine.

APRIL ambitionne de devenir un acteur digital, omnicanal et agile, champion de l'expérience client et leader sur ses marchés tout en s'engageant sur les enjeux de Responsabilité Sociétale structurés au sein de sa démarche Oxygen.

Le groupe APRIL opère dans 20 pays et a enregistré en 2024 un chiffre d'affaires de 860 M€.

[www.april.com](http://www.april.com)

Contactez  
votre conseiller :

  
association  
des assurés  
april

ÉCOUTER – AGIR – SOUTENIR

l'association : [www.associationdesassuresapril.fr](http://www.associationdesassuresapril.fr)

Tout adhérent d'un contrat souscrit par l'Association des Assurés APRIL, devient automatiquement membre de l'Association. Vous accédez ainsi, au-delà de vos garanties d'assurance, aux soutiens de l'Association. Retrouvez toutes les informations sur le site de

 APRIL Santé Prévoyance

12 rue Juliette Récamier  
CS15555  
69452 LYON Cedex 06

[pro.april.fr](http://pro.april.fr)

S.A.S.U. au capital de 540 640 € – RCS Lyon 428 702 419 – Intermédiaire en assurances  
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) – Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)  
4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.  
Produit géré par APRIL Santé Prévoyance, co-conçu et assuré par GROUPAMA GAN VIE Société anonyme  
au capital de 1 371 100 605 € – RCS Paris 340 427 616 – APE 6511 Z Siège social : 8-10, rue d'Astorg  
75383 Paris Cedex 08 – Tél. : 01 44 56 77 77 – Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de  
Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex.

 APRIL

L'ASSURANCE EN PLUS FACILE